

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE "MUSIQUE EXPRESSION"****TARIFS ANNÉE 2019/20**

FRAIS DE DOSSIER (Par élève)	20,00 €	
DROITS DE PHOTOCOPIES (Convention SEAM) concerne les élèves en cursus instrumental ou vocal	5,00 €	
	DOMICILE DES FAMILLES	
	GRAND AVIGNON/VAUCLUSE	
CURSUS COMPLET (Instrumental ou vocal, Formation musicale, pratique collective)(élèves de 7 à 18 ans)	Famille	Aide Grand Avignon*
1er inscrit	280,00 €	224,00 €
2ème inscrit et suivants (par élève)	260,00 €	224,00 €
2ème Instrument**	400,00 €	
<p>* Participation du Grand Avignon dans le cadre du dispositif écoles associées au Conservatoire du Grand Avignon. Communes éligibles: Rochefort du Gard, Saze, Les Angles, Villeneuve lez avignon, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure ainsi que l'ensemble des communes du département ** La pratique d'un 2° instrument n'ouvre pas droit à la participation du Grand Avignon</p>		
PARCOURS EVEIL MUSICAL ET DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE	PARTICIPATION FAMILLE	
ÉVEIL MUSICAL (MS - GS) Cours de 45/sem	150,00 €	
DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (à partir du CP): Cours d'initiation de 1h/semaine + 5 Ateliers instrumentaux au cours de l'année (vents, cordes, percussions)	360,00 €	
PARCOURS PERSONNALISÉS (lycéens, étudiants, cas particuliers) L'aide du Grand Avignon ne s'applique pas sur ces tarifs		
Parcours A: 1 Instrument + 1 pratique collective	460,00 €	
Parcours B: 1 Instrument + 2 pratiques collectives	560,00 €	
Parcours C : 1 Pratique collective seule ou Formation musicale seule	165,00 €	
Parcours D : 2 Pratiques collectives	300,00 €	
Parcours E : Elèves issus d'une autre école associée (Formation musicale ou pratique collective)	150,00 €	
ADULTES (accès inclus à la Formation Musicale et aux pratiques collectives)		
TARIF GÉNÉRAL	580,00 €	
TARIF RÉDUIT (2° Inscrit ou 2° instrument)	550,00 €	
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE	185,00 €	
MODALITÉS DE RÈGLEMENT		
Chèques ou espèces: Règlement en 1 à 3 fois - encaissement chq sept/ Janvier /Avril - (2 régl si total année < 300 €)		
Elèves bénéficiant de la participation du Grand Avignon: facturation semestrielle (2 règlements)		
Prélèvement mensuel : 10 prélèvements de sept à Juin (Mt annuel /10) (autorisation de prélèvement SEPA à remplir +RIB)		
NOUVEAU : Possibilité de régler par Carte Bancaire au secrétariat de l'école de musique		
Possibilité de règlement total ou partiel par: Chèques vacances (ANCV), Titres CESU, Chèques culture , Comités d'entreprises ou autres aides éligibles		
Nb: Pour les Titres CESU, ANCV et Chèques Culture: Participation supplémentaire de 4% du montant de ces titres en raison des frais de gestion importants de ces or		
Avertissement: les tickets loisirs de la CAF et les coupons sport ANCV ne sont pas acceptés.		
DIVERS		
Nouveaux élèves préinscrits: Les frais de dossier ne sont pas remboursables en cas d'annulation d'inscription avant la reprise des cours du mois de septembr		
Démission éventuelle en cours d'année: Sur demande écrite motivée et accord du directeur: Calcul semestriel proratarisé: remboursement au maximum de la moitié de la co		